

CHALLENGE ASA LOZERE 2019 PILOTES - COPILOTES

ARTICLE 1 : L'ASA LOZERE organise, en 2019 un challenge gratuit, ouvert a tous les licenciés, toutes les épreuves ayant obtenu un permis d'organisation FFSA (hors finale) RALLYES, RALLYE TOUS TERRAINS ET COURSES de COTE, permettront aux participants de cumuler des points tout au long de la saison.

ARTICLE 2 : Dans chaque épreuve, les participants marqueront des points suivant leur classement et d'après le tableau ci-dessous :

RALLYE - COTE	GROUPE	CLASSE
Premier	6 Points	10 Points
Deuxième	4 Points	8 Points
Troisième	3 Points	6 Points
Quatrième	2 Points	5 Points
Cinquième	1 Point	4 Points
Sixième	/	3 Points
Septième	/	2 Points
Huitième	/	1 Point

Ces points seront affectés suivant le type d'épreuve, aux coefficients suivants :

EPREUVES	RALLYES	COTE
Internationales, championnat de France	5	5
Nationales	3	3
Régionales	2	2

RALLYE-COTE : les points au groupe et la classe se cumulent.

Si moins de 3 partants dans le groupe ou dans la classe, le total des points sera divisé par 2

Les autres catégories (rallye tout-terrain ...) auront un classement distinct des autres disciplines.

POINTS BONUS: Épreuves ASA LOZERE

* **Participation:** 6 points seront attribués aux membres figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ

* **Arrivée:** 6 points seront attribués aux membres figurant au classement final hors "rallye 2"

ARTICLE 3 : Il sera établi un classement général sur la saison. Les prix suivants seront attribués :

Classement	RALLYE	COTE	COPILOTES
Au premier	500 euros	500 euros	Licence régionale 2019
Au deuxième	250 euros	250 euros	50% licence régionale 80 euros
Au troisième	170 euros	170 euros	80 euros
Au quatrième	80 euros	80 euros	50 euros

Les ex aequo seront départagés par le meilleur résultat obtenu à la classe lors du premier rallye.

ARTICLE 4 : **Chaque concurrent devra, pour valider ses résultats, envoyer le classement complet officiel dans les 8 jours suivants l'épreuve concernée sinon aucune réclamation ne sera prise en compte en fin d'année.**

kitoumonteil@orange.fr / tel : 06 78 75 20 28

ARTICLE 5 : La distribution des prix s'effectuera lors de la prochaine assemble générale de l'ASA. **Seuls les participants présents pourront prétendre à l'attribution de leur prix.**

ARTICLE 6 : Tous les cas non prévus par le présent règlement seront examinés et réglés par l'ASA.

NOTA : En 2019 L'ASA LOZERE reconduit, pour ses licenciés, un rabais sur engagement, pour l'ensemble des épreuves qu'elle organise.

En rallye, pilote et copilote devront être licenciés ASA LOZERE